



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 20 septembre 2021**
(no 08)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusée :

Madame Marine AYMON

Public : - / -

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2021
2. Information et discussion sur les gardes auxiliaires
3. Nomination des président-e-s- et vice-président-e-s du local de vote pour 2022
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h dans la salle du Conseil, avec le respect des distances sanitaires en vigueur. Il excuse l'absence de Mme Aymon.

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2021

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Information et discussion sur les gardes auxiliaires

M. le Président cède la parole à M. le Maire.

Sur ce sujet abordé lors de la dernière séance, **M. le Maire** apporte les informations suivantes :

- Durant l'été, la commune de Vandoeuvres a rejoint le groupement Seymaz-Région, c'est donc un ensemble de 7 communes qui s'engage dans ce projet.
- Concernant l'opération ciblée sur la commune de Presinge uniquement qui a fait l'objet d'une motion lors de la séance de mai du Conseil municipal, Mme Spinedi s'est renseignée auprès du département de la sécurité (DSPS), il n'est pas possible de faire appel à un service privé pour ce genre de prestations, car seuls des gardes auxiliaires, ruraux ou de chasse sont habilités à opérer au nom des autorités. Cette option, très chère par ailleurs, a donc été écartée.
- Il a été rapidement constaté que le taux d'occupation de 2 fois 20% n'était pas suffisant et la commune de Jussy a engagé pendant l'été trois personnes (2 fois 20% et 1 fois 40%) qui sont entrées en fonction le 1^{er} septembre. Ainsi, plus de temps sera dévolu sur le terrain et une présence sera toujours assurée, même pendant les vacances et les absences, ce qui correspond aux souhaits exprimés par les conseillers.
- Chaque commune a transmis les lieux les plus sensibles à surveiller. Pour Presinge, il s'agit des chemins des Blessonniers, de Pré-Rojoux et des Champs-de-Jus.
- Il s'agit pour l'instant d'une phase de test, axée sur la prévention sur les cultures et les déchetteries. Les gardes pourront éventuellement délivrer des amendes dans les cas les plus récalcitrants. Presinge a mentionné qu'elle continuerait l'opération l'année prochaine, sous réserve de l'acceptation du budget par le Conseil municipal.
- Les coûts sont répartis pour chaque commune à 50% selon son nombre d'habitants et à 50%, selon sa surface.
- Les équipements n'étant livrés que ce jour, les gardes ont utilisés les deux premières semaines à faire connaissance avec les autorités, les divers services et le personnel qu'ils seront amenés à côtoyer. L'Exécutif de Presinge les rencontrera officiellement le 6 octobre prochain, lors de leur assermentation.
- Des photos seront incluses dans le prochain journal communal pour permettre de les présenter à la population.

Après avoir vérifié qu'il n'y avait plus de questions, **M. le Président** demande si la situation telle que présentée convient à tout le monde. Comme c'est le cas, il clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Nomination des président-e-s- et vice-président-e-s du local de vote pour 2022

M. le Président annonce que M. Loup a décidé de ne pas se représenter alors que les autres personnes sont d'accord de continuer l'an prochain. Il demande donc qui souhaite pourvoir le poste de suppléant du président.

Les dates des opérations de votations en 2022 sont les suivantes : 13 février, 15 mai, 25 septembre et 27 novembre.

Il est donc décidé d'attribuer les fonctions de la manière suivante :

- | | | | |
|--------------------|-------------------|-------------|------------|
| • Président : | M. Cardoso Inacio | Suppléant : | M. Romand |
| • Vice-président : | M. Thorens | Suppléant : | M. Bongard |

M. le Président remercie ces personnes pour leur engagement.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Président passe en revue les décisions suivantes du FI prises le 23 juin 2021 et demande aux membres de l'Exécutif si elles ont fait l'objet de débats ou d'opposition lors de l'assemblée :

- octroi, en 2022, par le FI, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000 à chaque nouvelle place de crèche créée;
- participation du FI au financement 2022 du Bibliobus intercommunal (Fr. 740'000) ;
- financement 2022, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses (Fr. 1'000'000);
- financement 2022, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses (Fr. 300'000) ;
- participation du FI au financement d'investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000) ;
- participation 2022 du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 7'400'000) ;
- octroi, en 2022, par le FI à la Ville de Genève, d'une subvention en faveur du Grand Théâtre pour ses charges de fonctionnement (Fr. 2'500'000) ;
- octroi, en 2022, par le FI à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris (Fr. 1'000'000) ;
- octroi d'un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2021 (Fr. 31'150) ;
- octroi, en 2022, par le FI, d'une subvention de fonctionnement en faveur de Pro Senectute en faveur de sa consultation sociale destinée aux aînés du canton (Fr. 1'000'000).

De plus, **M. le Président** signale l'entrée en force de la décision relative à l'octroi d'une subvention pour la rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

M. le Président transmet l'information reçue du département de la cohésion sociale annonçant l'adoption du texte de loi qui modifie la LAC (Loi sur l'Administration des Communes) quant à la possibilité d'élire des suppléants de conseillers municipaux. Presinge avait émis un préavis négatif lors de la consultation des communes.

M. le Président propose que notre commune ne change pas sa position pour l'actuelle législature et qu'elle modifie le règlement du Conseil municipal en mentionnant cette possibilité pour les suivantes. Il termine en lisant l'article no 7 qui a été modifié.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

6. Communication du maire

a. Projet du développement villageois

En date du 7 juillet 2021, le Conseil d'Etat a promulgué un arrêté validant le PLQ et la modification de zone votés par le Conseil municipal. Ces deux lois sont donc entrées en force permettant l'ouverture de la phase suivante de ce projet.

b. Sécurité informatique

Le piratage des systèmes informatiques de la commune de Rolle dans le canton de Vaud a défrayé la chronique ces dernières semaines et a soulevé de nombreuses questions au sein des communes genevoises. Le SIACG (Service Informatique de l'ACG) a informé les communes que beaucoup de protections ont déjà été installées en amont et les a rassurées. Il ne peut toutefois garantir une protection à 100%.

M. le Maire précise qu'au niveau de chaque commune les collaborateurs ont signé un document concernant la politique de sécurité informatique les engageant à avoir de bonnes pratiques (changement de mots de passe, consultation de sites sécurisés, etc). Les données sensibles, comme la fiscalité des habitants par exemple, ne sont pas en possession des communes, mais des départements cantonaux. De même, les sauvegardes des fichiers de l'administration communale sont stockées sur des serveurs externes.

c. Naturalisation

M. le Maire informe que, pendant l'été, un préavis favorable a été donné par l'Exécutif pour une naturalisation d'un habitant de la commune. S'agissant d'un jeune de moins de 25 ans, il n'est pas nécessaire de passer par le Conseil municipal pour cette étape.

d. Promotions citoyennes

La Ville de Genève organise une soirée pour célébrer la majorité des jeunes de tout le canton le lundi 4 octobre. Trois invitations sont à disposition des conseillers qui souhaitent assister à cette manifestation qui comporte généralement le témoignage d'une personnalité et le spectacle d'un humoriste.

e. La Revue genevoise

M. le Maire rappelle que la date choisie pour ce spectacle offert aux conseillers municipaux est le 5 novembre 2021.

f. Agenda 21

M. le Maire passe la parole à son adjointe. **Mme Spinedi** relate qu'elle a contacté fin août le mandataire, car elle n'avait pas de nouvelles de lui. À sa grande surprise, celui-ci lui a annoncé qu'il renonçait à l'élaboration de l'Agenda 21 pour Presinge pour des raisons personnelles. **Mme Spinedi** lit le courrier qu'elle a reçu de sa part par la suite. Elle rappelle qu'une somme a été versée en 2020 pour le début de son mandat. Pour 2021, rien n'avait été payé.

M. le Président regrette que l'état des lieux n'ait pas été établi pour avoir une vision externe de ce qui s'est effectué et se pratique dans la commune sur la problématique environnementale.

M. Beausoleil estime qu'il n'y a pas une réelle motivation du Conseil municipal sur ce sujet et qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre cette démarche.

L'Exécutif transmettra le contenu de ce que le mandataire a effectué jusqu'à maintenant dès qu'il sera en sa possession.

7. Rapport des commissions

a. Bâtiments

M. Gaillard, président, indique que sa commission s'est penchée au printemps sur le dossier de l'appartement appartenant à la commune, situé au 7 route de La Louvière.

Ce bâtiment touche l'auberge communale, comprend 72 m² répartis sur deux niveaux ainsi qu'un terrain clôturé de 70 m². Le logement est inoccupé depuis 2015. Lors de la précédente législature, la commission n'avait pas trouvé de solution satisfaisante entre l'option de rénover ou de vendre dans l'état. **M. Gaillard** fait mention d'une conversation téléphonique avec **M. Beausoleil** à ce propos en février dernier. Celui-ci réagit et tient à préciser qu'il n'est en aucun cas intéressé par l'achat de cette parcelle. Il concède qu'il a dit qu'il pourrait éventuellement louer le jardin si rien ne se faisait pendant plusieurs années. **M. Beausoleil** rappelle, qu'en son temps, l'adjoint au maire M. Carrat avait insisté sur le fait qu'il ne fallait en aucun cas vendre ces parcelles communales situées au centre du village dans une vision globale pour les générations suivantes.

M. Gaillard poursuit et explique la réflexion de la commission. Pour réhabiliter ce logement, il serait nécessaire d'entreprendre de très importants travaux coûtant plusieurs centaines de milliers de francs. De plus, une rénovation conséquente n'aurait pas de sens si elle n'englobait pas le bâtiment de l'auberge communale qui a de très gros volumes et de beaux potentiels pour des appartements à l'étage. Or, ces investissements conséquents ne peuvent être envisagés pour l'instant par la commune, déjà engagée dans d'autres projets.

En conséquence, une voie provisoire peut être imaginée en attribuant ces locaux à des artistes locaux, peintres et céramistes, contre une faible contribution financière. **M. Gaillard** a connaissance de quelques huit personnes qui voudraient se constituer en association dans ce but. Il faudrait auparavant faire quelques mises en conformité de l'électricité, du chauffage et des sanitaires. Une première estimation pour ces travaux, faite avec M. Mittey, se monte à environ Fr. 5'000. La commission voudrait recevoir un accord de principe du Conseil municipal pour poursuivre son étude dans ce sens.

Les différentes réactions montrent globalement un accord avec cette proposition, en soulignant que le montant du loyer doit au moins couvrir les frais du logement, qu'une clause dans le bail réserve le droit à la commune de résilier en tout temps cette location, que l'entretien et l'aménagement des lieux est à la charge des locataires. En outre, il faudrait établir un règlement d'utilisation (heures et types d'activités autorisées, etc).

M. le Président conclut que la commission reçoit l'accord de principe demandé pour poursuivre ce projet.

b. EVE Puplinge

M. Thorens informe que le taux d'occupation du jardin d'enfants à la rentrée est de 98,64% et celui de la crèche 90%. Pourtant, il y a une liste d'attente de 40 enfants, dont 4 de Presinge. Les communes travaillent à optimiser le taux d'occupation en s'échangeant des places sur l'année.

Le comité a élaboré le budget 2022 qui est en augmentation.

c. Social

M. Rossi rapporte que la sortie des aînés s'est très bien déroulée avec 47 participants. Elle commençait par une dégustation au domaine Dubosson et se poursuivait avec un repas au Domaine de Châteauvieux à Satigny.

Mme Spinedi explique que la sortie des jeunes qui devait initialement avoir lieu à Europa Park en Allemagne et avait recueilli une quarantaine d'inscriptions a été annulée en raison des conditions compliquées à remplir dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. Elle a été remplacée par une journée à Aquaparc au Bouveret. Cette proposition n'a séduit que 15 jeunes et, finalement, suite à divers désistements, seuls 9 Presingeois ont profité de cette sortie. **Mme Spinedi** remercie M. Cardoso Inacio qui était le deuxième accompagnant de cette journée toutefois très réussie.

d. Culture

M. Rossi rappelle les prochains événements :

- Samedi 30 octobre : concert de musique classique à l'église de Presinge.
M. Mittey dit qu'un apéritif sera offert par la commune à l'issue de la prestation et fait un appel pour de l'aide. **M. Rossi** annonce qu'il sera présent avec Mme Spinedi.
- Dimanche 3 octobre : balade transfrontalière.

D'autre part, il remercie MM. les conseillers Chabbey, Bongard, Rodrigues da Guerra et Läser pour leur présence et leur aide lors de la soirée du 1^{er} Août qui s'est très bien passée.

8. Propositions individuelles et questions

M. Gaillard constate que la commission école et sport n'est pas active et s'interroge sur la nécessité de la conserver. **M. le Maire** explique qu'en raison de la crise du Covid-19 rien n'a été organisé depuis le début de la législature tant avec les écoles que dans les manifestations sportives. Les prochains mois seront également pauvres en événements, car il n'y aura pas de fête ni pour l'Escalade, ni pour Noël avec les élèves. Cette commission est donc en veilleuse jusqu'à ce que la situation générale s'améliore.

M. Mittey annonce qu'une visite des appartements des dépendances de la Ferme Gallay sera organisée pour les conseillers avant l'entrée des locataires qui devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année. L'architecte chargé des travaux conduira la visite le jeudi 21 octobre à 18h.

Concernant l'attribution de ces logements, **M. Läser** demande si elle a déjà été faite, car il s'inquiète des éventuels futurs problèmes de voisinage selon les locataires. En effet, les alentours de ces appartements sont particuliers et il faudra en tenir compte et bien le spécifier lors de l'établissement des baux. **M. le Maire** confirme que l'Exécutif est tout à fait conscient du fait et qu'il est effectivement prévu d'en faire mention dans les baux. Les locataires seront surtout des jeunes et des passionnés du monde équestre.

En réponse à l'interrogation de **M. Rodrigues da Guerra**, **M. Mittey** confirme, d'une part, qu'une demande d'autorisation sera déposée prochainement pour la construction de boxes de rangement (« caves ») près des parkings et, d'autre part, que la CMNS a refusé catégoriquement la possibilité de créer une ouverture dans le mur bordant les dépendances.

M. le Président se demande s'il existerait une possibilité d'aménager un chemin piétonnier le long des berges du Nant du Paradis et voudrait savoir qui en est le propriétaire. Il lui est répondu que c'est l'Etat et que, malheureusement, il n'y a pas d'espace suffisant entre les berges, les cultures et l'obligation de laisser une bande herbeuse libre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler